LIVRET D'ACCUEIL

(version 01/01/2025)

	
NOM : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... CP : ..... VILLE : ..... Tél : Email :	NOM : ..... Race : ..... N° d'identification : ..... Mâle ou Femelle..... Date de naissance : ...../...../..... Recommandations / Observations :

SÉJOUR DU CHIEN

Choix 1 : séjour en PENSION

DATES Début	Fin	Nb Jour(s)	Tarif	Option 3ème sortie	TOTAL
				☐ OUI ..... x 6€/jour	

Choix 2 : forfait éducation canine

DATES Début	Fin	Nb Jour(s)	Tarif		TOTAL
			585 E		

CONDITION D'HÉBERGEMENT

CHAPITRE 1 : Dispositions générales

Article 1 : Pensions canines

Les animaux acceptés sur le centre AGIL CANIN 36 doivent être en bonne santé, vaccinés (vaccin de la toux de chenil) et tatoués.

Article 2 : Possibilité de refus

Agil'canin36 peut refuser tout animal lui paraissant en mauvaise santé, ou ayant un comportement agressif (surcoût 50 %, si vice caché). Les animaux non vaccinés ou non tatoués le sont également.

Les chiennes en chaleurs ne seront pas acceptées, pour des raisons de confort pour les autres pensionnaires.

Article 2 : Durée des prestations

La durée de l'hébergement est convenue à l'avance sous réservation. La remise de l'animal et la reprise se font sur rendez-vous. Pour Les périodes scolaires **uniquement,** une réservation de **5j** est au minimum demandée et **une semaine** à partir du 15 juillet jusqu'à fin Août.

Article 3 : Vétérinaire

Lorsqu'un animal est blessé ou présent des signes de maladie, le vétérinaire (ou son remplaçant), est consulté. Tout animal blessé sera envoyé au vétérinaire conventionné par le centre : Vétérinaire de Cluis. Si la responsabilité du centre n'est pas avérée, les frais vétérinaires seront à la charge du client. AGIL CANIN 36 s'engage à fournir tous les soins : hygiène, sanitaire et alimentaire de l'animal dont il a la responsabilité.

Article 4 : Horaires ouverture fermeture

Le centre est ouvert pour la pension : Lundi au samedi de 9h30/12H à 14H30 à 18h **fermeture le dimanche, et jours fériés**. Au-delà de ces horaires, les chiens seront remis le lendemain, ou si dépassement d'horaire, facturé une journée de plus.

Article 5 : Alimentation

Le centre distribue une alimentation sèche, croquette. Pour tout chien, n'étant pas habitué à s'alimenter de cette manière ou présentant des réticences ou régime particulier, le propriétaire devra le signaler et fournir le repas de l'animal, aucune déduction tarifaire ne pourra être appliquée. Dans le cas d'omission du propriétaire, le centre pourra demander une majoration de 10% sur le montant journalier afin de pouvoir alimenter correctement l'animal.

La nourriture « fraîche » ou alimentation au Barth ne peut être acceptée, pour des raisons sanitaires, de conservation.

Chapitre 2 : responsabilité du Centre

Article1 : Responsabilité pour accident ou maladie

Après acceptation du présent règlement par le client, le centre est responsable quant aux conséquences d'accidents causés aux personnes et aux animaux placés sous son contrôle et résultant d'une faute lourde démontrée de la pension liée aux accessoires, aux locaux destinés à l'usage professionnel.

Le centre décline toutes responsabilités en ce qui concerne

- Les maladies survenant lors de l'hébergement
- Les blessures ou la mort d'un chien résultant d'une maladie non déclarée dont l'animal serait atteint ou d'un accident dont il aurait été victime avant son arrivée à la pension.
- Les blessures survenues aux animaux de leur propre fait
- Si le chien dévore ses propres affaires (jouets, couvertures…)

Chapitre 3 : Tarifs et modalités de règlement

Article 1 : Tarifs et modalités de règlement

Les prix fixés sont TTC, ils sont fixés à la journée. Pour les transports vétérinaires, toiletteurs..voir grille des tarifs.

Le dimanche et jours fériés étant jour de fermeture, les chiens devront être récupérés soit le jour d'avant soit le jour d'après. Tarification du jour férié ou du dimanche.

Pour les pensions longues durées, les chiens devront être

repris, au moment des congés annuels de la pension. Le règlement s'effectue en début de mois, et un chèque de caution d'un mois est demandé lors de la dépose du chien. Tout mois commencé est dû.

Règlement

Nous n'acceptons par la carte bancaire. Les moyens de règlement sont

- Chèque
- Virement, Espèces

Prévoir un moyen de règlement au moment de la reprise du chien, s'il y a des prestations en plus.

Réservation

La réservation ne sera enregistrée que lorsque le livret d'accueil **sera reçu par Agil'canin36** et que le chèque du montant total du séjour sera arrivé. Ce dernier sera débité lorsque le chien repartira de la pension.

Si vous annulez votre séjour à mois d'un mois de la réservation, le chèque du montant total sera encaissé.

Chiens asociaux avec l'humain

Le chien devra être repris le jour où il manifestera de l'agressivité vis-à-vis de l'homme, le séjour total sera facturé.

Horaires de déposes

Pour que vous puissiez mettre votre chien en pension aux horaires qui vous conviennent le mieux, il faut **nous téléphoner au moins 15 jours auparavant pour prendre RDV.**

En effet, nous avons des cours d'éducation, des livraisons de croquettes, et nous aimons avant tout être disponibles pour chacun. Nous demandons donc à nos clients d'être à l'heure du rdv

- 9h30 à 12 h
- 14h30 à 18 h sur rdv uniquement

Reprise du chien anticipée

Si le chien est repris avant la date indiquée sur le contrat, la totalité du séjour reste à régler, aucune déduction ne sera appliquée.

Matériel à emmener lors du séjour

- Carnet de santé
- Couverture genre plaid ou Thermobed l'hiver
- 2 Serviettes de toilette
- Tee-shirt du propriétaire déjà porté
- Friandises
- Si croquettes persos, les mettre dans un container plastique avec verre doseur
- Fromage **pour la prise des médicaments voir grille des tarifs**
- Collier en tissu ou en cuir

Résiliation et remboursement

Les sommes ne sont pas remboursées en cas de :

- Résiliation par le client
- Résiliation par l'entreprise, pour fautes n'étant pas le fait de cette dernière (vices cachés ne permettant pas la réalisation de bonnes prestations, agressivités du chien).

En cas de résiliation par le centre pour défaillance de celui-ci, le professionnel restitue la totalité des sommes versées. Aucun remboursement ne pourra être effectuer sur le séjour, si le chien est repris par son maître avant la date de fin de réservation ou s'il est déposé un jour après la date prévue

ANNEXE TARIFAIRE

TARIFS PENSION	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	Tarif journalier à partir de 4 JOURS	Formule DUO 2 chiens / box
PETIT CHIEN & MOYEN CHIEN	25 €	38 €	61€	18 €	34 €
GRAND CHIEN *(Molossoïde)*	28 €	39 €	62 €	19 €	36 €
Menu Sport « Activité Sportive »	6 € / jour en supplément				
	OU				
Forfait pension éducative	585 €				
SORTIE INDIVIDUELLE					
TARIFS	28 €	39 €	62 €	20 €	36 €
SOINS MEDICAMENTS	*Tarifs / application*				
Désinfectant	**1 euro/jour**				
Médicament	**1 euro/jour**				
Pansement	**1.5 euro/jour**				
1er Déplacement extérieur	35 € *(Vétérinaire, toiletteur …)*				
Déplacement(s) supplémentaire(s)	20 €				

AGIL CANIN 36 - Les Loges - 36400 La Berthenoux - 02 54 30 07 53

www.agilcanin36.fr

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné .....

Être le propriétaire du chien (ou des chiens) .....

Donne pour consigne à AGIL CANIN 36 :

☐ Autorise mon chien à sortir en compagnie d'autres chiens, tout en connaissance de causes : incidents pouvant survenir lors des promenades (bagarres ou accrochage), blessures dans le jeu.

☐ N'autorise pas mon chien à sortir avec d'autres chiens (voir tarification « *sortie individuelle* »)

Les présentes conditions de prestation ont été élaborées par l'entreprise « AGIL CANIN 36 ».

Elles prennent effet à compter de la date d'acceptation du présent règlement par le client et restent valables tant que n'apparait de modification apportée au texte.

Nom du signataire : .....

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Lu & approuvé *(ceci atteste la prise de connaissance et acception entière du livret d'accueil)*

Signature